

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2023-13
du 29 Juin 2023**

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2021, par laquelle Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Vu le contrat de location souscrit avec la Résidence l'YZERON à compter du 12 février 2018,
- Vu les nouveaux locaux de la résidence l'Yzeron,
- Vu la demande du Foyer la Roche,

DECIDE

Article 1 : Il est mis fin à la location de l'ancien local des pompiers (garage) situé chemin du Châtel à YZERON, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 29 JUIN 2023
Notifiée le : 29 JUIN 2023
Affichée le : 29 JUIN 2023

